

Nombre de membres composant le Conseil : 11

L'an 2015, le vendredi 10 avril, à 19 h 15, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date

Étaient présents : MMS : Lina HEREL, Emilie BENARD, Alain CHAUDRON, Françoise DOUCET, Magalie GRUGEON, David JOUDON, Alex KACHAKCHAR, Anne-Marie RIBEIRO, Laurent LEBAS, Roland VASSEUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Monsieur Raymond PLET donne pouvoir à Madame Emilie BENARD

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Madame Magalie GRUGEON pour remplir les fonctions de secrétaire.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance du conseil.

**OBJET : Adoption du compte de gestion 2014.**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion dressé par Monsieur MARIOTTI Alain, receveur.  
Aucune observation particulière – Adopté à l'unanimité

**OBJET : Adoption du compte administratif 2014**

Madame le Maire présente le compte administratif 2014 qui présente les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	175 880.21 €
Recettes :	186 968.93 €
Excédent reporté :	33 344.56 €
Résultats de clôture 2014 :	44 433.28 € (excédent)

**Section d'investissement :**

Dépenses :	13 464.41 €
Recettes :	30 902.41 €
Déficit reporté :	1 551.51 €
Résultats de clôture :	15 886.49 € (excédent)

**Résultat de clôture 2014 : 60 319.77 €**

Après présentation de Mme Le Maire, Madame Emilie BENARD prend la Présidence afin de faire procédé au vote.

Pour : 10      Abstention : 0      Contre : 0

Adopté à l'unanimité.

**Baisse de la Dotation globale de fonctionnement :**

Madame le Maire présente au conseil une simulation sur la baisse des dotations de l'état pour notre commune pour la période 2014 à 2017.

Il s'avère qu'après calcul cette baisse atteindra la somme de 9658 € en 2017.

**Attribution des subventions budget primitif 2015.**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € par enfant de notre commune pratiquant une activité sportive.

Picardie Natation : 2 enfants soit 100 €

Club de foot de Songeons : 5 enfants soit 250 €

Total compte 6574 du budget primitif : 350 €

Une subvention de 4 814 € est attribuée au CCAS. (Solde du comité des fêtes de THERINES)

### **Vote des quatre taxes directes locales**

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 47 620 euros ;  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents fixe les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	<b>Taux année 2015</b>	<b>Bases</b>	<b>Produit</b>
<b>TH</b>	<b>17.13</b>	<b>149 400</b>	<b>25 592</b>
<b>TFB</b>	<b>11.00</b>	<b>91 600</b>	<b>10 076</b>
<b>TFNB</b>	<b>25.49</b>	<b>44 300</b>	<b>11 292</b>
<b>CFE</b>	<b>18.38</b>	<b>3 600</b>	<b>661</b>
<b>TOTAL</b>			<b>47 620</b>

### **Objet : Délibération Vote du Budget Primitif 2015**

Vu la présentation du Budget Primitif ;

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité (10 + 1 pouvoir) le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses/Recettes = 234 461.00 €

Section d'Investissement Dépenses/Recettes = 18 152.00 €

Soit un Budget total de 252 613.00 €

### **Etude de devis pour demande de subventions :**

Madame le Maire présente un devis de la société Oise TP pour la réalisation de purge « Rue Bruine sur la route de St Deniscourt » pour un montant de 39 300 € TTC.

Présentation de 3 devis de l'entreprise RIBEIRO pour :

- Pose d'un caniveau « rue à Cailloux » montant TTC 5 700 €
- Réparation du mur de clôture à la salle multifonctions : 3 923.28 €
- Décaissement des bas-côtés rue de l'église : 657.60 €

Pour ces quatre devis des subventions auprès du Conseil Général et de la Préfecture seront demandées.

### **Devis acceptés et validés au budget primitif 2015 :**

- SARL LEROY : Remplacement des batteries et du système anti-intrusion de la salle multifonctions ainsi que le transmetteur téléphonique pour un montant TTC de 1930 €.
- Création d'un fossé naturel à Epaty montant TTC 666.90 € société RIBEIRO.

### **Modification des statuts de la Communauté de communes :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts de la CCPV dans les domaines suivants :

Transfert de compétences dans le cadre du « TRES HAUT DEBIT ». Réseaux et services de communication électroniques – système d'information géographiques – Accès aux technologies de l'information et de la communication.

Retrait de la commune de Thérines du SMOTHD.

### **Syndicat des eaux de Grandvilliers – Projet de fusion**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du syndicat des eaux, lequel demande aux conseils des communes adhérentes le projet de fusion avec la commune de Feuquières.

Après délibération le conseil municipal se prononce contre le projet de fusion avec la commune de FEUQUIERES avec 10 voix contre et 1 voix pour.

Demande rejetée.

### **Spectacle de Noël 2015.**

Madame Emilie BENARD informe le conseil qu'un spectacle de magie aura lieu pour la fête de Noël 2015.

8 mai : 11 h dépôt d'une gerbe au monument aux morts – Vin d'honneur offert à la population.

Si trop peu de participants cette année, cette cérémonie sera complètement abrogée les années suivantes.

Séance levée à 22 heures